



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS # 07-2006-A05 ET # 83-2014-A19

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson :

QUE le règlement #07-2006-A05 modifiant le règlement #07-2006 et ses amendements concernant le contrôle de l'accès des embarcations motorisées au lac Masson, l'amarrage au quai municipal et pourvoyant à établir la tarification pour la vignette d'accès a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 16 août 2021

Avis de motion : 16 août 2021

Adoption du règlement : 2 septembre 2021

QUE le règlement #83-2014-A19 modifiant le règlement #83-2014 décrétant des dispositions sur le financement de certains biens, services ou activités de Ste-Marguerite-du-Lac-Masson et imposant un tarif à cette fin a été adopté selon la procédure suivante :

Dépôt et présentation du projet de règlement : 16 août 2021

Avis de motion : 16 août 2021

Adoption du règlement : 2 septembre 2021

QUE les règlements # 07-2005-A05 et # 83-2014-A19 entreront en vigueur conformément à la Loi suivant la publication du présent avis.

QUE ces règlements peuvent être consultés en ligne en tout temps sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com page *Ma Ville*, onglets *Règlements municipaux* et *Projets de règlements et procédures spécifiques*.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 8 septembre 2021.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 8 septembre 2021 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.

Judith Saint-Louis, greffière

Ce : _____